

ISSN 1016-9954



info

N° 64 • février 2002 • version française

Commission
Internationale
pour la
Protection
des Alpes

Internationale
Alpenschutz-
kommission

Commissione
Internazionale
per la Protezione
delle Alpi

Mednarodna
komisija za
varstvo Alp

Allemagne
Autriche
France
Italie
Liechtenstein
Slovénie
Suisse



www.cipra.org

La CIPRA a 50 ans

La CIPRA a 50 ans

Chère lectrice, cher lecteur,

Après les crises économiques du début du XXe siècle et les horreurs et privations de la Seconde Guerre mondiale, un grand nombre de personnes éprouvaient un besoin légitime de rattraper le temps perdu en favorisant le matérialisme. On ne parlait guère à cette époque de protection de l'environnement ce qui rend d'autant plus remarquable le fait que la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) ait été fondée au début des



© CIPRA International

conditions d'existence de la population n'est pas en contradiction avec une relation respectueuse à la nature, bien au contraire. C'est seulement s'il traite avec respect son environnement – c'est-à-dire s'il l'exploite de manière durable – que l'homme a un avenir dans les Alpes.

Cette évolution de la CIPRA a parfois été contestée. Mains scientifiques et protecteurs des Alpes de la première heure ne se sentent plus représentés par la CIPRA actuelle. D'autres encore ont eu de la peine à suivre l'évolution de la CIPRA dans les années 90, quand elle s'est mise à investir une grande partie de son énergie dans des projets précis en vue de mettre en œuvre la Convention alpine, comme par exemple le réseau de communes «Alliance dans les Alpes» ou l'Académie d'été «Les Alpes à la une».

En tant que président de la CIPRA, c'est avec une certaine fierté que je considère aujourd'hui les 50 premières années de la CIPRA. Elle s'est développée pour devenir une organisation moderne, qui ne mâche pas ses mots quand il le faut, qui dénonce les décisions erronées et propose des alternatives constructives. Pour que les Alpes aient un avenir en tant qu'espace naturel et culturel riche et dynamique !

Andreas Weissen,
Président de CIPRA-International

années 50. Des personnalités visionnaires comme Edith Ebers, la grande initiatrice de la création de la CIPRA, décrivirent plus tard de façon dramatique les circonstances de l'époque : «d'importantes atteintes à la nature», «une exploitation de tous les cours d'eau et lacs», «la construction d'un phare sur le Cervin» et d'autres scénarios catastrophe incitaient déjà à promouvoir une collaboration internationale en vue de protéger la nature. C'est dans ce contexte que la CIPRA fut fondée le 5 mai 1952 à Rottach/Egern/D.

A ses débuts, la CIPRA n'était qu'une organisation de protection de l'environnement, qui s'occupait de la préservation de la nature dans les Alpes. Au fil du temps, il est apparu que cela ne suffisait pas. Bien avant la naissance du concept de «développement durable», les représentants et représentantes de la CIPRA intégraient l'être humain dans leurs efforts de protection. Aujourd'hui, ce principe revêt une importance essentielle pour la CIPRA. Le fait de garantir les

SOMMAIRE



Fondation

4 La CIPRA dans les starting-blocks

Evolution

5 Un terrain de jeux pour scientifiques

5 Le creux de la vague

6 Sur la voie de la professionnalisation

Présidents

7 La galerie des présidents de la CIPRA

Thèmes

8 Thèmes et tendances

9 Les résolutions de la CIPRA

10 Protectors d'edelweiss et stratégies régionaux

11 Monsieur et Madame Dupont se rendent dans les Alpes

12 De 10 à 100 en peu de temps

13 La CIPRA à contre-courant

Convention alpine

14 Une étape majeure dans l'histoire de la CIPRA

Organisation

16 Qui donne le ton ?

16 «Une année devrait avoir 730 jours ...»

17 Le nom fait le renom

17 Internationalité = plurilinguisme ?

18 Du centralisme au fédéralisme

19 Les 100 piliers de la CIPRA

Actuel

20 La CIPRA aujourd'hui : une plate-forme d'information moderne

La CIPRA dans les starting-blocks

Comment tout a commencé ...

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes a été fondée le 5 mai 1952 à Rottach/Egern (D). L'idée de sa fondation est née au sein de l'Union mondiale pour la nature (UICN), suite à plusieurs projets prévus dans le Parc National du Gran Paradiso (I).

Le directeur du Parc national italien du Gran Paradiso, Renzo Videsott, signala à l'Assemblée générale de l'UICN à Bruxelles en 1950, divers problèmes touchant la protection de la nature dans le Parc national et dans les régions limitrophes entre l'Italie et la Suisse (notamment des projets de centrales hydro-électriques). La protection d'espèces animales menacées (bouquetin, ours) lui tenait particulièrement à cœur, si bien qu'il proposa une collaboration transfrontalière. Ce thème était à nouveau à l'ordre du jour à l'assemblée générale de La Haye en 1951. On

y fit le constat qu'en ces temps de forte croissance économique tous les pays alpins étaient confrontés à des problèmes similaires. Edith Ebers, la principale initiatrice de la fondation de la CIPRA, se remémorait cette époque dans une lettre à Willy A. Plattner datée de 1969 : «Comme je l'ai déjà raconté, on se rendait compte – dans l'atmosphère qui s'était installée après cette épouvantable guerre et le nazisme [...], que toutes sortes d'atteintes importantes à la nature allaient se produire. On était en train d'exploiter tous les cours d'eau et les lacs ; en France, il était question de détourner des fleuves ; en Autriche, on voulait détruire les chutes d'eau de Krimmel et [...], en Italie, construire un phare sur le Cervin.»

Assemblée constitutive – le 5 mai 1952 à Rottach/Egern (D)

Comme aucune résolution rapide de ces problèmes ne se profilait dans les milieux de l'UICN, deux organisations allemandes, la Ligue pour la protection de la nature bavaroise et la Société pour la protection de la faune sauvage en Allemagne, prirent l'initiative d'adresser une invitation aux pays concernés. Le 5 mai 1952, à Rottach/Egern au bord du Tegernsee, une commission préparatoire pour la fondation d'une commission internationale pour les Alpes fut constituée. Y participaient des délégués suisses, allemands, autrichiens, français et italiens. La Yougoslavie n'y envoya pas de représentant, mais fit part dans une déclaration écrite de son intérêt de principe à collaborer à ce projet. On définit le programme suivant : il s'agissait de préserver les espaces de vie, la faune et la flore dans les Alpes ainsi que d'évaluer l'influence du tourisme sur le paysage, les plantes et les animaux.

La CIPRA et l'UICN Dès le début, la CIPRA eut un lien très étroit avec l'UICN (Union mondiale pour la nature). Cette dernière fut fondée en 1948 à Fontainebleau (F). Le premier président de l'UICN était Charles Jean Bernard, qui fut également nommé premier président de la CIPRA en 1952. Le secrétaire qui l'assistait à la CIPRA était Wolfgang Burhenne, qui travaillait aussi à l'UICN. En 1952, la CIPRA devint membre de l'UICN. Elle resta toutefois une organisation indépendante, qui possédait son propre règlement.



C'est à Rottach/Egern que les bases de la Commission Internationale pour la Protection des Alpes ont été jetées. De gauche à droite: Hans Krieg, Gustav Pichler, Edith Ebers, Paul Eipper, Renzo Videsott, W. Grimm, Wolfgang Burhenne, Charles Jean Bernard, H. W. Frickinger, Fausto Stefenelli, Fritz Lense.

Un terrain de jeux pour scientifiques

Les «glorieuses» années 50 et 60

La CIPRA commença son activité avec l'organisation d'une conférence par année. Ce fut déjà le temps des premiers succès. Les membres de la CIPRA étaient principalement des diplômés en sciences naturelles qui entretenaient d'étroites relations.

Pendant longtemps, les activités de la CIPRA se concentrèrent sur l'organisation d'une assemblée annuelle. Dans les années 50 et 60, le rythme de ces assemblées put être maintenu à quelques rares exceptions près. Des résolutions sur les thèmes traités étaient rédigées et la CIPRA remporta déjà ses premiers succès (on put par ex. empêcher la construction d'une centrale électrique dans le Val di Genova ; les chutes d'eau de Krimmel furent préservées). Wolfgang Burhenne, premier secrétaire de la CIPRA, se souvient : «La CIPRA a siégé chaque année, elle a dé-

battu de thèmes d'actualité et pris position sur ces questions, rédigé des résolutions [...] et du fait que les représentants des ministères étaient impliqués, on obtenait de bons résultats.»

Les membres de la CIPRA étaient alors presque uniquement des diplômés en sciences naturelles. Beaucoup d'entre eux ne travaillaient pas uniquement pour la CIPRA, mais également pour l'UICN. Ils entretenaient donc des contacts à différents niveaux, notamment par une correspondance suivie. Jusque vers 1970, il y eut peu de changements parmi ces personnes, ce qui permit d'assurer une activité en continu et renforça encore les liens d'amitié.

Les délégués de la CIPRA de l'époque de gauche à droite: Prof. Helmut Gams (Institut de botanique de l'Université d'Innsbruck), Prof. Gustav Wendelberger (Institut pour la protection de la nature et du paysage, Université de Vienne), Prof. Paul Ozenda (Professeur de botanique, Université de Grenoble), Dr. Angela Piskernik (botaniste, directrice du musée d'histoire naturelle Ljubljana), Dr. Renzo Videsott (médecin vétérinaire, directeur du Parc national du Gran Paradiso), Dr. Edith Ebers (Institut de géologie, Université de Munich), Prof. Otto Kraus (Institut de minéralogie, Université de Munich).



© Universitätsarchiv Innsbruck



© G. Wendelberger



© CIPRA International



© Alfred-Toepfer-Stiftung



© Archivio R. Videsott



© H. Jerz



© Alfred-Toepfer-Stiftung

Le creux de la vague ...

La CIPRA dans les années 70

Une crise s'annonçait déjà à la fin des années 60. La question de la survie ou du naufrage de la CIPRA se posa en marge de la Conférence alpine internationale de Trente, en 1974. Ces années difficiles furent suivies d'un renouveau.

Durant la seconde moitié des années 60, la CIPRA commença à perdre de sa «force de frappe». Elle chercha donc à instaurer une collaboration avec

d'autres organisations poursuivant les mêmes objectifs. Le président de l'époque, Emile Dottrens, s'investit pour que le Conseil de l'Europe reconnaisse à la CIPRA le statut d'organisation non gouvernementale. Il avait également le projet de faire participer la CIPRA à l'Année européenne de la protection de la nature, en 1970. Cependant, après sa démission inopinée en 1968, la situation s'aggrava encore. En 1969, le nouveau président, Willy A. Plattner, envisageait «[...] soit de revaloriser la CIPRA, soit de la dissoudre.»

Fritz Lense (3^e depuis la gauche) et Curt Fossel (6^e depuis la gauche) ont été les premiers présidents après 1974, ici lors d'une excursion à l'occasion de la conférence annuelle de Belluno (I) en 1978.

La crise atteignit son paroxysme en 1970 : la CIPRA ne sut pas saisir la chance qui lui était offerte avec l'Année européenne de la protection de la nature. La conférence annuelle organisée en 1971 à Magadino (CH) s'efforça de faire croire que cette situation difficile était provisoire. Un grand nombre de personnes n'était pas satisfaites de la restructuration proposée par Plattner – il souhaitait accueillir à la CIPRA de nouveaux «experts des Alpes» et constituer des «sous-commissions» dans les différents pays. La con-

férence annuelle n'eut pas lieu en 1973 et il fut décidé à l'automne 1974, en marge d'une conférence de l'UICN à Trente sur le thème de «L'avenir des Alpes», d'assurer à la CIPRA le soutien de diverses organisations et de nommer un comité directeur. Le décès ou le départ des scientifiques qui avaient dirigé pendant des années le destin de la CIPRA entraîna aussi un grand nombre de changements.

Au terme d'une phase de transition d'un an, Curt Fossel fut nommé président. Le siège de la CIPRA fut ensuite déplacé à Graz (A). D'un point de vue organisationnel, les associations de protection de la nature et de l'environnement durent se regrouper en comités sur le plan national, ce qui demanda du temps. Mais les efforts entrepris pour redresser la situation portèrent leurs premiers fruits. Un programme en 12 points sur la protection des Alpes fut par exemple publié à l'occasion des 25 ans de la CIPRA en 1977, à Bovec (SL).



© F. Lense

Sur la voie de la professionnalisation

La CIPRA dans les années 80 et 90

Dans les années 80, la CIPRA a opéré un repositionnement, misant davantage sur l'échange d'expériences et d'informations. Un secrétariat géré par des professionnels a été mis en place en 1990.



© M. F. Broggi

Les thèmes traités lors des conférences annuelles sont approfondis dans le cadre d'excursions (conférence annuelle aux Arcs en Vanoise (F) 1986).

A la fin des années 70, la CIPRA s'est ouverte à un cercle plus vaste d'acteurs. Des associations privées tout comme des représentants de l'administration publique et de la science ont pu s'y regrouper. Les comités nationaux, dont la création avait été décidée en 1974, furent fondés dans les différents pays. Parallèlement, la CIPRA s'efforçait de s'adresser à un plus large public.

L'élection de Mario F. Broggi à la présidence de la CIPRA en 1983 amena un renouveau au sein de l'association. Broggi, qui avait rejoint la CIPRA au milieu des années 70 en tant que délégué du Liechtenstein, appartenait à une génération qui jugeait insuffisant d'organiser chaque année une conférence sans mettre en œuvre les résolutions prises : «Soit la CIPRA se lançait dans une restructuration de fond, soit elle perpétuait son ancien mode de fonctionnement, avec quelques résultats mais sans grande espérance de vie.»

Par la suite, la CIPRA s'est renouvelée sur plusieurs plans. Des thèmes actuels ayant des implications politiques ont à chaque fois été choisis pour les conférences annuelles et les séminaires. Les résultats des conférences ont été réunis dans des actes, tandis que des prises de position critiques sur d'autres thèmes étaient exprimées dans une nouvelle série de publications. En 1984, parut le premier numéro du CIPRA-Info, magazine d'information trimestriel, et le travail de relations publiques fut intensifié d'une manière générale. Parallèlement, on développa les contacts avec les pays concernés et, dès la fin des années 80, on œuvra à la réalisation d'une Convention alpine. Les efforts en vue de créer un secrétariat géré par des professionnels furent également couronnés de succès. En 1990, Ulf Tödter devint le premier directeur à plein temps de la CIPRA, à Vaduz (FL). On posait ainsi la première pierre d'un travail efficace d'information et de relations publiques. Ce travail fut encore approfondi dans les années 90 par l'engagement de nouvelles personnes et le développement de nouvelles structures au siège social de la CIPRA.

La galerie des présidents de la CIPRA

Charles Jean Bernard (1952–1956)

05.12.1876–29.07.1967. Etudes de sciences naturelles – séjour de plusieurs années aux Indes Néerlandaises (Indonésie actuelle) comme directeur d'une station d'essai pour la culture du thé – premier président de l'UICN (1948-1954) – président de la LSPN¹.

Nathanael Georg Zimmerli (1956–1960)

28.07.1887–09.06.1984. Etudes de droit – de 1917 à 1954 à l'Inspection fédérale des forêts, de la chasse et de la pêche – de par sa fonction, secrétaire et surveillant du Parc national suisse – observateur du gouvernement auprès de la CIPRA dès sa fondation – président de la CIPRA en 1956, confirmé en 1959, abandonna sa charge en 1960 déjà.

Emile Dottrens (1960–1968)

21.07.1900–29.09.1990. Depuis 1942, assistant scientifique en zoologie au Musée d'histoire naturelle de Genève, dont il fut le directeur de 1953 à 1969 – collaboration à l'UICN, à la LSPN¹ et au Conseil de l'Europe – transféra le secrétariat de la CIPRA d'Allemagne en Suisse, renforça l'orientation scientifique de la CIPRA.

Willy A. Plattner (1968–1975)

*01.02.1913. Etudes de sciences naturelles – chef assistant en zoologie à l'Université de Genève – professeur de biologie à l'Ecole cantonale de St Gall pendant 40 ans – travailla à la LSPN¹, dont il assume longtemps la présidence – depuis 1960, délégué suisse à la CIPRA.

Fritz Lense (1975–1976)

*21.07.1909. Etudes de sciences naturelles – pendant longtemps professeur dans un gymnase de Gräfelfing (D) – a travaillé depuis le début des années 50 dans le domaine de la protection de la nature, notamment pendant 40 ans comme rapporteur pour la protection de la nature du Secours en montagne bavarois – membre fondateur de la CIPRA, président «transitoire» au moment de la réorientation de la CIPRA.

Curt Fossel (1976–1983)

29.03.1913–06.11.1997. Etudes de droit – carrière de fonctionnaire au gouvernement de Styrie – dès 1956, activités à l'ÖNB² – dès 1965, observateur adjoint du gouvernement autrichien auprès de la CIPRA – transféra le siège de la CIPRA à Graz (A), sous sa présidence : élaboration de nouveaux statuts et d'une prise de position sur des orientations écologiques pour les Alpes.

Mario F. Broggi (1983–1992)

*15.03.1945. Etudes de sciences forestières – depuis 1969, propriétaire d'un bureau d'écologie au Liechtenstein – en 1975, premier délégué du Liechtenstein à la CIPRA – réorientation de la CIPRA sous sa présidence : priorités données à la transmission d'informations et de connaissances, développement des activités, professionnalisation des structures, importance du thème du «développement durable».

Josef Biedermann (1992–1995)

*26.11.1944. Etudes d'enseignement et de biologie – enseignant et recteur au Gymnase du Liechtenstein – en 1980, participation à une conférence de la CIPRA en tant que vice-président de la Société liechtensteinoise pour la protection de la nature – s'est efforcé de sensibiliser les parties contractantes à l'importance de la Convention alpine, aujourd'hui trésorier de la CIPRA.

Andreas Weissen (1995–)

*04.02.1957. Etudes de journalisme, de pédagogie et d'histoire de l'économie – actif à différents niveaux dans le domaine de la protection de l'environnement, travaille depuis 1990 à titre professionnel pour le WWF Suisse – participe pour la première fois à une conférence annuelle de la CIPRA en 1992 – développe le secrétariat de la CIPRA et s'engage pour l'élaboration et la ratification des protocoles de la Convention alpine.

¹ Ligue Suisse pour la Protection de la Nature, aujourd'hui Pro Natura

² Österreichischer Naturschutzbund (Ligue autrichienne pour la protection de la nature)

De haut en bas: Charles-Jean Bernard, Nathanael Georg Zimmerli, Emile Dottrens, Willy A. Plattner, Fritz Lense, Curt Fossel, Mario F. Broggi, Josef Biedermann, Andreas Weissen.



© IUCN



© A. Zimmerli



© G. Wendelberger



© W. A. Plattner



© F. Lense



© G. Prügger



© M. F. Broggi



© J. Biedermann



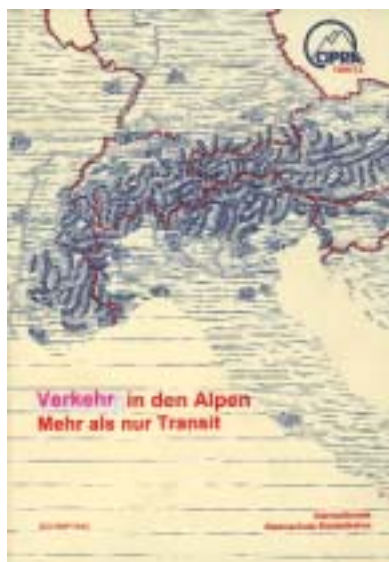
© CIPRA International

Thèmes et tendances

Une introduction

Au cours de ses 50 ans d'existence, la CIPRA s'est intéressée à différents thèmes sans toujours leur accorder la même importance. Dans les années 50 et 60, les débats concernaient surtout la protection de la nature et du paysage, le tourisme et l'énergie. Dans tous ces domaines, il s'agissait en premier lieu de s'opposer à des projets de construction précis ou à mettre des régions sous protection. En outre, la CIPRA s'efforçait de faire adopter par tous les pays concernés des directives uniformes pour la protection des animaux et des plantes. Son idée était alors de préserver les Alpes sous leur forme originelle. Une attention particulière était accordée à la protection des régions qui présentaient un intérêt scientifique.

Au cours de sa réorientation à partir de 1974, la CIPRA a adopté un point de vue différent en accordant une importance croissante à l'aménagement du territoire et des paysages. Elle a connu à cette époque des changements d'ordre organisationnel qui eurent une incidence sur ses orientations thématiques. Les conférences annuelles qui étaient dévolues au début à plusieurs projets régionaux, étaient ensuite consacrées à un thème général, abordé sous l'angle de tous les pays concernés. Cette tendance s'est encore accrue au cours des années 80. Le thème choisi devait alors avoir une grande portée, présenter un intérêt suprarégional et être en rapport avec le lieu de la conférence. A cette époque, on a également fait un pas vers une conception globale de la protection de la nature et de l'environnement dans l'espace alpin, qui s'exprimait notamment dans les efforts entrepris pour créer une Convention alpine. On ne se préoccupait plus seulement des paysages à protéger, mais aussi de la population qui y vivait. La CIPRA s'est donc ouverte aux questions socio-économiques, si bien que – comme le dit Mario F. Broggi – il s'est formé un lien étroit entre les sciences naturelles et les sciences humaines.



«L'année prochaine en Suisse... !»

Pendant longtemps, les délégués n'ont débattu de questions thématiques spécifiques que lors des assemblées organisées chaque année, qui furent appelées «conférences» ou «conférences annuelles» dès le début des années 60. Chaque pays membre organisait à tour de rôle ces conférences. Elles se déroulaient généralement sur deux à trois jours et comprenaient souvent des excursions dans les environs immédiats. Cette organisation n'a connu jusqu'ici que très peu de changements. Le déroulement de la conférence est aussi resté à peu près inchangé : l'assemblée proprement dite se composait autrefois d'une «Assemblée administrative», où l'on traitait de questions de gestion (par ex. finances, compte rendu du président), et d'une «Assemblée scientifique», où l'on discutait de questions thématiques. Aujourd'hui l'assemblée des délégués est suivie de la conférence proprement dite. Jusque vers 1975, les conférences se déroulaient toutefois à huis clos et les exposés étaient présentés par les délégués. Aujourd'hui, des conférenciers extérieurs sont invités et ces manifestations sont ouvertes au public.

Durant les premières décennies de la CIPRA, l'essentiel de ses activités se concentrait sur la conférence annuelle, qui était l'événement de l'année. Depuis les années 90, son champ d'activités s'est beaucoup élargi. Mais la conférence annuelle constitue toujours un rendez-vous et un lieu d'échanges important.

Excursion en Slovénie lors de la conférence annuelle de Ljubljana (SI) en 1966. 2^e depuis la gauche Edith Ebers, 3^e depuis la gauche Nathanael Georg Zimmerli, 3^e depuis la droite Helmut Gams, 1^{er} depuis la droite Wolfgang Burhenne.



© Universitätsarchiv Innsbruck

Les résolutions de la CIPRA

Les décisions prises lors des conférences annuelles sur des sujets ou des projets précis, ont souvent été formulées sous forme de résolutions ou de déclarations, ce qui permettait à la CIPRA d'exprimer ouvertement son point de vue et d'influer sur les décisions politiques. Les résolutions actuelles obéissent aux mêmes buts. Mais tandis qu'elles étaient autrefois en rapport immédiat avec les thèmes des conférences annuelles, elles sont aujourd'hui un moyen de prendre position sur des problèmes actuels d'ordre général. Dans le cas de projets précis, l'efficacité des résolutions est facile à établir – la CIPRA a d'ailleurs obtenu quelques beaux succès –, alors qu'il est plus difficile de prouver le succès ou l'insuccès de résolutions plus générales et touchant plusieurs pays, comme celle intitulée «Sauvez la forêt de montagne !» (1984). Vous trouverez un aperçu des résolutions sur www.cipra.org.

Protecteurs d'edelweiss et stratégies régionaux

Considérations sur la protection des paysages

Dès le début, le thème de la protection des paysages a été abordé par les réunions et les conférences annuelles de la CIPRA sous l'angle de la création, de la préservation et de l'extension de sites protégés. Tandis que dans les années 50 et 60, il s'agissait avant tout de «conserver» le paysage, dans les années 80, on s'est mis à prendre davantage en compte l'être humain et le développement de son espace de vie.

Dès le début des années 60, la CIPRA a tenté d'intégrer les intérêts humains et la protection de la nature. En 1963, un procès-verbal stipule qu'il faudrait «trouver un juste milieu acceptable pour tous, sur le plan du tourisme comme de la protection de la nature et des paysages». Mais il faut attendre 1981 pour que l'on parle, à propos de l'avenir des espaces alpins protégés, de «protection de la nature comme base d'existence pour les êtres humains, les animaux et les plantes», tout comme d'une exploitation respectueuse et d'un développement non destructeur. En 1986, sur le thème «protection de la nature contre citoyens», la CIPRA demandait un équilibre entre les impératifs de protection et un développement local raisonnable. Mais elle a toujours souligné qu'en cas de doute, les impératifs écologiques seraient prioritaires. Ainsi en 1977 dans le programme en 12 points sur la protection des Alpes : «Lorsqu'en cas de conflits d'intérêts insolubles entre les nécessités écologiques et les exigences économiques, la nature risque de subir un préjudice considérable et à long terme, on accordera la priorité aux intérêts écologiques, dans l'intérêt des générations futures.»

«Pas de protection de l'environnement sans sensibilisation du public!» La CIPRA s'est très tôt préoccupée d'informer le public, en 1957 sur la protection des plantes et comme en 1976 à propos du Parc national de Berchtesgaden. Cette activité est

restée l'une de ses tâches principales. En 1982 aussi, la CIPRA demanda que la population soit informée sur le thème «Espaces alpins protégés» – pas de protection de la nature et de l'environnement sans sensibilisation du public !».

Le tourisme et la technique furent perçus relativement tôt comme une menace potentielle pour le paysage. En 1968, on réclama la création d'une zone protégée en haute montagne sur six Etats, afin de «préserv[er] certaines zones alpines d'altitude de la convoitise des promoteurs et de la menace d'infrastructures techniques». En 1977, on peut lire dans une contribution de Fritz Lense à la plaquette éditée à l'occasion du 25^e anniversaire de la CIPRA : «Il y a deux activités économiques principales qui menacent au plus haut point, de par leurs conséquences, le caractère naturel des Alpes et donc leur valeur de délassement : les projets hydroélectriques et le tourisme de masse.»

L'argumentation suit les tendances de l'époque Les arguments ont aussi évolué au cours du temps. Dans les années 50, 60 et jusqu'aux

années 70, on faisait généralement valoir l'importance scientifique d'une espèce ou d'une région. Plus tard, on fit davantage appel à des motivations pragmatiques, comme le maintien des conditions de vie. Ainsi les rives du Danube étaient-elles décrites en 1966 comme «un joyau du point de vue scientifique». En 1971, une région située dans le delta autrichien du Rhin était considérée comme «éminemment importante du point de vue scientifique». Cette évolution est bien perceptible dans le cas du paysage karstique qui s'étend entre le Frioul-Vénétie-Julienne et la Slovénie. Alors qu'en 1977 l'importance scientifique des modelés karstiques de la région de Trieste constituait encore un argument essentiel pour leur protection, en 1994, quand la création d'un parc international dans le Karst fut envisagée, on releva qu'elle concrétisait parfaitement une politique globale de développement et de protection de l'environnement. A cette époque, on pouvait déjà utiliser comme argument les objectifs de la Convention alpine.

On voit donc qu'une tendance nette se dessine dans la politique de la CIPRA, de la conservation du paysage à un développement régional, d'une orientation scientifique à une orientation plus pragmatique.



© F. Bilek

La «conservation» des paysages était au centre des préoccupations dans les années 50 et 60.



© Ges. f. ökolog. Forschung e.V.

Le développement de l'espace et des paysages a gagné en importance dans les années 80.

Monsieur et Madame Dupont se rendent dans les Alpes

Positions de la CIPRA sur le tourisme

Le thème du tourisme était déjà évoqué dans le premier programme de travail de la CIPRA. Celui-là demandait que l'influence du tourisme sur les paysages alpins soit analysée. A partir des années 80, le « tourisme doux » arrive à l'ordre du jour.

Dans les années 50, on a constaté que l'essor du tourisme de masse représentait une menace pour l'espace alpin et ses paysages. Il était perçu comme la conséquence d'une frénésie de développement. Ces constatations n'ont cependant débouché sur aucune mesure concrète. L'opposition de principe au développement touristique s'inscrivait dans une conception générale de la protection de la nature, qui aurait voulu le maintien d'un statu quo dans les Alpes. On protesta d'abord contre la construction d'installations de remontées mécaniques et contre d'autres mesures de développement.

Madame Dupont doit rester en plaine Dans les milieux des promoteurs touristiques, on faisait également valoir des arguments émotionnels en arguant que la montagne doit être accessible à tous. En réaction, on pouvait lire dans une position prise par la CIPRA en 1957 : «Doit-on absolument construire des remontées mécaniques sur chaque monticule pour pouvoir y amener des dames à la dernière mode, en talons aiguilles, qui pourront y débiter leurs sottises ?» Seules quelques solutions ont été esquissées, par ex. par un conférencier français en 1959, qui proposait de collaborer avec les exploitants touristiques. Les aspects socioéconomiques – par ex. quels changements le tourisme apporte-t-il à la population de montagne ? – n'étaient que rarement pris en compte.

Monsieur Dupont ne peut pas aller skier sur les glaciers Dans les années 60 et 70, la CIPRA se sentait apparemment dépassée par l'évolution en cours. Seules quelques résolutions furent votées contre de nouvelles mesures d'équipement en haute montagne. On se rendit compte que l'équilibre écologique n'était pas seulement menacé par le tourisme mais qu'il était déjà en partie détruit, si bien qu'il était question de mesures d'assainissement en 1977 déjà. En 1980, il fut décidé qu'il fallait empêcher tout nouvel équipement en dessus de la limite des forêts,

dans les régions des glaciers. On fit aussi observer la grande importance des zones de tranquillité, et l'on proposa pour la première fois des formes de tourisme «alternatives» (par ex. randonnées sur plusieurs jours).

Monsieur et Madame Dupont sur les chemins du tourisme doux

Dans la première moitié des années 80, une appréciation globale de la situation intégrant les aspects socioéconomiques et prenant en compte les régions tant rurales qu'urbanisées, déboucha sur des propositions concrètes. Le thème du «tourisme doux» fut choisi pour la conférence annuelle de 1984. L'actualité de ce thème fut confirmée par le large écho et le grand intérêt qu'il rencontra dans les médias et dans le public en général. La notion de «tourisme doux» fut clairement définie. Des revendications tout à fait concrètes furent également présentées dans le cadre d'une déclaration (par ex. principe de participation en cas de projets dont l'impact est important pour l'environnement).

Dans les années 90, le débat sur le tourisme fut poursuivi à la CIPRA, parallèlement à un vaste travail de relations publiques. Dans le domaine des «grandes manifestations de sports d'hiver», la CIPRA adopta une position claire. En s'appuyant sur les principes formulés dans la Convention alpine, elle demanda que les grandes manifestations de sports d'hiver ne soient organisées que dans les régions déjà complètement équipées. Lors de la conférence annuelle 2000 de Trente, on examina les impacts écologiques de différents modèles touristiques. Des exemples positifs dans le domaine d'un développement régional durable furent également présentés.

© G. Wendelberger



L'ère du tourisme de masse ...

Exemple de station de sports d'hiver dans les Alpes françaises (1979).

© F. Lenz



Le trafic : de 10 à 100 en peu de temps

Importance de la problématique des transports

La CIPRA a commencé à s'intéresser au trafic dans les années 80. Jusqu'au début des années 70, ce thème ne constituait pas une priorité. Seules quelques résolutions avaient été prises dans ce domaine, et toujours en rapport avec la préservation de régions jugées dignes de protection et en rapport avec l'augmentation du tourisme de masse.

Jusque dans les années 80, le trafic n'était pas encore perçu comme un «phénomène de masse». L'argumentation portait avant tout sur le fait que le trafic individuel qui est le fait de quelques individus porte préjudice à un grand nombre. Le bruit et les gaz d'échappement surtout étaient perçus comme des nuisances. On ne parlait pas encore de problèmes de trafic suprarégionaux. On signala à la CIPRA en 1968 déjà qu'il était prévu de construire une autoroute à travers le Val Sexten (I) et qu'il était de son devoir de s'y opposer. Mais ce ne fut que bien plus tard que la CIPRA entama des démarches contre ce projet – appelé par la suite «Alemagna».

Sur la voie de dépassement Il fallut attendre 1979 pour que les transports deviennent le thème d'une conférence annuelle, organisée à Briançon (F). Le thème choisi concernait l'impact de la construction de routes et du trafic sur les régions alpines. Une déclaration importante y fut formulée, qui soulignait la nécessité pour le développement futur des transports d'un «aménagement du territoire intégré, suprarégional et axé sur l'écologie». On demandait également un renforcement de la recherche dans le domaine alpin, afin d'en savoir plus sur le contexte écologique. Un passage à une argumentation objective est nettement perceptible à cette époque. Aux décideurs politiques, on réclamait surtout la réalisation d'études d'impact sur l'environnement et d'analyses coûts-bénéfices pour tous les projets d'infrastructures.

Les principes posés à Briançon furent confirmés lors d'un séminaire de la CIPRA à Meran (I), en 1981. On y a relevé pour la première fois l'extrême importance du trafic ferroviaire et comme suite logique, la construction de tunnels ferroviaires de base est privilégiée à l'extension de grands axes routiers à travers les Alpes. Dans les années qui suivirent, cette problématique fut examinée sous différents aspects. Deux nouveaux paramètres furent pris en compte : on demanda l'intégration de la population – même dans le cas de projets «indispensables» – et l'élaboration de concepts généraux transfrontaliers.

Parmi les chefs de file Dès la seconde moitié des années 80 et jusqu'à aujourd'hui, le thème des transports a beaucoup gagné en importance. Quand la CIPRA présenta sa revendication intitulée «Pas de nouvelles transversales alpines sans concept sur les transports», lors de sa conférence annuelle de 1988, elle suscita un large écho dans les médias. Pour la première fois, la CIPRA donnait des chiffres précis et présentait des comparaisons. Elle soulignait d'une part l'importance du transfert du trafic sur le rail avec cette restriction toutefois qu'il ne faut construire de nouvelles lignes ferroviaires que lorsque les capacités existantes ont été pleinement exploitées. Elle prouvait également que le trafic individuel produit plus d'émissions que le trafic de marchandises et elle épinglait déjà le problème croissant du «transit de marchandises tous azimuts» à travers l'espace alpin. Dans les années 90, la CIPRA s'efforça d'élargir son audience et de ne plus la limiter aux décideurs politiques. Elle fit appel à la responsabilité personnelle des citoyens et citoyennes – en les incitant à prendre les transports publics – et elle soutint des organisations qui prenaient des initiatives allant dans le même sens que ses propres revendications. Par ailleurs, elle a recherché des solutions à court et long terme dans le domaine des transports. Sur le plan du long terme, elle a surtout insisté sur la ratification du protocole «Transports» de la Convention alpine. A plus court terme, elle s'est prononcée contre l'extension ou la réalisation de certaines infrastructures (par ex. aéroport de Bozen, autoroute du Mercantour, Alemagna) et a présenté des revendications pour réduire les nuisances, comme celle par ex. qui imposerait aux camions une interdiction générale de circuler la nuit dans les Alpes.



© Ges. f. ökolog. Forschung e.V.

Les Alpes envahies pas le trafic individuel et le transport de marchandises.



© G. Wendelberger

A l'époque où les routes étaient encore pour tout le monde ...

La CIPRA à contre-courant

La question de l'énergie au fil du temps

Le thème de «l'énergie dans les Alpes» a presque toujours été ramené à celui de l'exploitation de l'énergie hydraulique. Cela n'est pas un hasard, vu que les Alpes sont un fournisseur important d'hydroélectricité en Europe.

Les préoccupations de la CIPRA dans le domaine de l'énergie ont concerné la plupart du temps des projets de centrales hydroélectriques. Dans les années 60, par exemple, il s'agissait de projets prévus à Burghausen le long de la Salzach, près de Verzasca, dans le Val di Genova, dans la vallée de la Malta en Carinthie, dans le bassin de Lofer le long de la Saalach, le long de l'Erlauf en Basse-Autriche et de la Soča en Slovénie. Une fois seulement, en 1962, les revendications de la CIPRA ont concerné les oléoducs et le raffinage du mazout en Suisse.

Les principaux arguments contre les projets hydroélectriques étaient en rapport avec la beauté du paysage, sa valeur culturelle et le capital touristique des vallées et des paysages concernés. En ce qui concerne la vallée de la Malta, la CIPRA soulignait les risques liés à de tels ouvrages puisqu'on se trouvait là dans une zone sismique. Comme les résolutions concernant la vallée de la Malta restèrent sans effet, la CIPRA souligna une fois de plus en 1967 «que [ses] efforts en vue de préserver la nature ne se limit[ai]ent pas seulement au paysage avec sa faune et sa flore, mais englob[ai]ent évidemment les êtres humains qui y vivent.» Il s'agissait «de conserver aux habitants leur espace de vie et leur espace économique». Mais cette résolution non plus n'eut pas le succès escompté.

En 1976, dans le Tyrol oriental, la CIPRA insista sur le fait qu'un projet hydroélectrique risquait de détruire un site majeur d'autant plus que la région touchée constituait une partie essentielle du premier Parc national autrichien des Hohe Tauern en train de se créer.

Hydroélectricité ou énergie nucléaire ? Dans les années 60 – en fait depuis 1958 – la CIPRA arguait qu'avec l'essor de l'énergie nucléaire, il n'était désormais plus nécessaire de développer l'hydroélectricité. Mais en 1963, on émit des réserves concernant la sécurité de l'énergie nucléaire, qui ne constituait donc plus un argument solide contre de nouveaux développements de l'hydroélectricité. En 1963, on débattait déjà des conséquences d'un possible changement climatique : si la température annuelle

moyenne diminuait de 0,8°C, les glaciers descendraient jusqu'aux murs des barrages, ce qui pourrait avoir des conséquences dramatiques ...

En 1999 – comme déjà au temps des négociations autour du protocole «Energie» de la Convention alpine – la CIPRA demandait un abandon de l'énergie nucléaire dans une prise de position sur une économie énergétique durable. Il s'agissait d'établir juridiquement que l'espace alpin n'offre pas de sites appropriés à de telles installations, en raison de sa configuration géologique et de son rôle de château d'eau. Cette revendication ne figure toujours pas dans les textes de la Convention alpine.

Sources d'énergie alternatives Concernant le thème de la planification intégrale dans l'espace alpin, la CIPRA demandait en 1980 déjà que l'on étudie davantage les possibilités d'utiliser des énergies alternatives.

En 1982, la CIPRA écrivait à propos de la politique énergétique : «L'espace alpin convient tout particulièrement à l'exploitation d'anciennes formes d'énergie traditionnelles comme de nouvelles énergies alternatives. On entend par là une utilisation accrue du bois, du biogaz, de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire.» La CIPRA demandait notamment une promotion des mesures d'économie d'énergie et des concepts locaux et régionaux d'approvisionnement en énergie (couplage chaleur-force, promotion des énergies renouvelables, etc.).

Dans sa prise de position de 1999 pour un avenir énergétique durable, la CIPRA demandait notamment une réduction des émissions de CO₂, la promotion de mesures d'économie d'énergie, une réforme écologique des impôts conforme à la vérité des coûts, un travail d'information dans ce sens, l'introduction d'un label pour le courant vert et l'abandon de l'énergie nucléaire.

La CIPRA s'est engagée longtemps pour la sauvegarde du Maltatal (A). Vue de cette vallée vers 1965 avant la construction du barrage.

© G. Wendelberger



© Ges. f. ökolog. Forschung e.V.



Les Alpes, batterie électrique de l'Europe.

Une étape majeure dans l'histoire de la CIPRA

La Convention alpine

«La tâche certainement la plus importante de la Commission pour la protection des Alpes doit être d'élaborer une Convention alpine internationale et de veiller à son acceptation par les pays concernés.» Cette phrase figure dans les documents préalables à la fondation de la CIPRA, datés de 1951.

Il a fallu 40 ans pour qu'une «Convention pour la protection des Alpes (Convention alpine)» soit signée par les ministres de l'environnement des pays alpins et le Commissaire à l'environnement de l'UE, le 7 novembre 1991, à Salzbourg.



Convention Alpine

L'union fait la force Pendant longtemps, l'idée d'une Convention alpine ne s'est pas concrétisée. Dans les années 80, la nature s'est rappelée à notre bon souvenir par une série de catastrophes naturelles. Des inondations et des glissements de terrain survenus dans les Alpes ont convaincu de la nécessité de régler un grand nombre de problèmes sur le plan international. Dans ce contexte, la CIPRA décida en février 1987 d'entamer des préparatifs pour une Convention alpine. En août 1987, une première prise de position de CIPRA-Allemagne fut soumise à consultation aux représentations de la CIPRA dans tous les pays alpins. Un sondage sur la concrétisation des conventions environnementales internationales signées jusqu'alors fut mené auprès de gouvernements, d'associations et d'experts dans l'espace alpin pour servir de base de discussion dans le cadre d'une conférence prévue à Lindau. Environ 350 experts et services spécialisés des sept pays alpins furent interrogés et la moitié d'entre eux se prononça.

Le 7 novembre 1991 à Salzbourg, les ministres de l'environnement signaient la Convention alpine.



Les premières démarches sur la scène internationale ...

A l'incitation de la CIPRA, la vice-présidente de la Commission européenne pour les questions environnementales, Ursula Schleicher, déposa au Parlement européen, au nom de la fraction du Parti Populaire Européen, une requête demandant que la Commission de l'UE présente un projet de convention pour la protection de l'espace alpin et intègre la CIPRA dans l'élaboration de cette convention. Cette proposition fut acceptée à l'unanimité par le Parlement européen le 15 avril 1988.

Environ 200 expert-e-s et représentant-e-s des gouvernements de tous les Etats alpins prirent ensuite part à une Conférence internationale sur les Alpes à Lindau, au bord du lac de Constance, en juin 1988. L'écho médiatique fut considérable. Lors d'un workshop réunissant 17 expert-e-s des pays alpins, du Conseil de l'Europe et des collectivités européennes fin septembre 1988 à Vaduz (FL), la CIPRA et l'UICN furent chargées d'élaborer rapidement un avant-projet de convention. Les présidents des trois communautés de travail alpines ARGE ALP, ALPEN-ADRIA et COTRAO, réunis début novembre 1988 à Lugano, décidèrent de participer activement à l'élaboration d'une Convention alpine et de collaborer à cet effet avec la CIPRA.

... les démarches ultérieures sur le plan national

Il restait encore à intégrer les différents Etats alpins. L'événement politique décisif intervint en janvier 1989. Le ministre allemand de l'environnement Klaus Töpfer déclara, s'appuyant sur une résolution du conseil des ministres de l'Etat libre du Land de Bavière, qu'il inviterait les ministres de l'environnement des Etats alpins à une première conférence alpine à Berchtesgaden.

Comme il était à prévoir que les parties contractantes de la Convention alpine n'auraient pas accepté un projet de convention présenté par la CIPRA, cette dernière définit d'abord, dans un «modèle pour une Convention alpine», les principaux objectifs, principes et mesures permettant de mettre en œuvre une

politique environnementale commune dans l'espace alpin. Ce «modèle» constitua le document officiel de la 1^{ère} Conférence alpine des ministres de l'environnement le 9 octobre 1989 à Berchtesgaden.

Une signature sans point final Deux ans plus tard, le 7 novembre 1991, les ministres de l'environnement des Etats alpins signèrent la Convention alpine lors de la 2^e Conférence alpine de Salzbourg. Il fallut ensuite presque quatre ans pour que la convention entre en vigueur et certains Etats ont même mis presque une décennie pour la ratifier. Sur les douze protocoles d'application prévus dans la convention, seuls huit ont été rédigés dix ans après sa

signature et aucun d'entre eux n'est encore en vigueur. En outre, un secrétariat permanent fait toujours défaut à ce traité international.

Il n'en reste pas moins que la Convention alpine est le seul traité international en faveur d'un développement durable dans une région de montagne. Elle a mis en route un processus de collaboration à l'échelle alpine, par delà les frontières nationales et dans tous les domaines. En dépit de toutes ses lacunes, ce processus est irréversible.





Qui donne le ton ?

La structure organisationnelle de la CIPRA

La CIPRA n'a pas toujours été une organisation faîtière non gouvernementale. Pendant 20 ans, des observateurs des gouvernements y furent aussi admis.

Conformément au premier règlement, des délégués des pays membres et d'organisations internationales qui s'occupaient de protection de la nature dans les Alpes, étaient nommés au sein de la CIPRA. Des observateurs des gouvernements étaient également désignés, mais ils n'avaient qu'une voix consultative. Le président était élu pour trois ans par les délégués.

A partir de 1975, la CIPRA devint alors une organisation faîtière avec des représentations nationales. Des organisations et institutions de tous les pays alpins purent en devenir membres, actuellement au nombre de 100. Les attributions et l'importance des différents organes de la CIPRA connurent de multiples changements. L'assemblée des délégués, composée de 48 personnes, constitue aujourd'hui l'organe suprême de la CIPRA. Le comité directeur, avec ses 19 membres, est mieux à même d'agir rapidement. L'organe le plus actif est le bureau, composé du président, des deux vice-présidents et du trésorier.

«Une année devrait avoir 730 jours ...»

Le facteur bénévolat

Jusqu'en 1990, année où un directeur à plein temps fut engagé, la CIPRA a été uniquement gérée par des bénévoles. Les frais de déplacement aux conférences étaient certes partiellement couverts par des associations, mais il y eut aussi des périodes où les responsables de la CIPRA durent payer de leur poche pour assurer sa pérennité.

Les personnes qui s'engagèrent bénévolement auprès de la CIPRA étaient guidées par des motivations diverses. Pour Fritz Lense, membre fondateur et président pendant une brève période (1975-1976), outre un intérêt marqué pour tout ce qui touche à la protection de la nature, les relations d'amitié ont joué un rôle décisif. Chez Mario Broggi (président de 1983 à 1992), c'est une attitude fondamentalement idéaliste qui l'emportait : «C'était un principe pour moi de consacrer bénévolement environ la moitié de mon temps de travail à la protection de la nature au sens large, à la préservation du paysage.» Par ailleurs, M. Broggi mentionne aussi l'aspect de la formation continue, qui peut amener un nouveau regard sur les choses – «Je n'ai pas seulement à l'esprit les 160 kilomètres carrés du Liechtenstein, mais je perçois les Alpes comme un ensemble, dans toute leur diversité naturelle et culturelle» – et apporter des avantages professionnels et personnels : «Quand on s'engage dans la protection de la nature au sens large, on peut se faire un nom relativement vite. C'est un bon investissement, et indirectement une bonne école de vie.» Le président actuel, Andreas

Weissen, relève aussi que le bénéfice personnel peut être très important. Il a ainsi pu acquérir une expérience de la diplomatie internationale. Mais il mentionne aussi un nouvel élément : la pratique des langues. Son activité de président le motive à perfectionner ses connaissances linguistiques.

Mais le bénévolat n'implique pas seulement un enrichissement, il a aussi ses mauvais côtés. Mario Broggi, qui travaillait aussi professionnellement dans le domaine environnemental à l'époque où il était président, admet qu'il était très délicat de concilier ces deux fonctions. Cette situation est encore aggravée par la perception manichéenne que les pouvoirs publics ont de la protection de la nature. Par ailleurs, l'engagement bénévole va de pair avec une course constante après le temps. Willy A. Plattner, président de 1968 à 1975, écrivait à ce sujet : «Depuis longtemps, je voudrais que les journées de travail durent 24 heures et les années 730 jours ! Cela me permettrait de participer à la moitié environ des réunions où je voudrais me rendre en 1970, l'Année de la protection de la nature !»

Le bénévolat constitue toujours un pilier essentiel de la CIPRA. Si le secrétariat est assuré par des professionnels, le bureau et les délégués s'engagent toujours en grande partie bénévolement.

Le nom fait le renom

Un nom qui a évolué

La CIPRA a souvent changé de nom au fil des décennies. L'abréviation CIPRA, qui était déjà usitée en 1953, vient des initiales de la dénomination française «Commission Internationale pour la Protection des Régions Alpines». Durant l'année de fondation, la dénomination allemande était encore «Internationale Alpenschutzkommission» puis on convint par la suite d'enlever le mot «protection» (Schutz). Au milieu des années 70, on supprima aussi le mot «protection» de l'expression française et on aligna l'appellation allemande sur la française, en ajoutant entre parenthèses «Internationale Kommission für Alpine Bereiche». En 1979, on décida cependant de réintégrer le mot «Schutz» dans le nom. En allemand, on obtint ainsi une double dénomination «Internationale Kommission für den Schutz Alpiner Bereiche – Internationale Alpenschutzkommission», tandis que la dénomination française correspondait à celle de

1953. En 1981, le premier logo de la CIPRA fut créé. L'année 1984 constitue un autre moment important dans l'histoire de l'appellation de la CIPRA. On débattit cette année-là de l'image de la CIPRA auprès du public. On créa ensuite un nouveau logo, inchangé jusqu'à aujourd'hui, et l'appellation allemande fut simplifiée : depuis lors, la CIPRA s'appelle «Internationale Alpenschutzkommission». En 1990, l'italien devint la troisième langue officielle et l'expression «régions alpines» fut remplacée par celle d'«Alpes» dans la dénomination italienne : Commissione Internazionale per la Protezione delle Alpi. En effet, cette expression un peu vague avait souvent prêté à confusion auparavant. L'appellation française fut ensuite adaptée et la dénomination slovène – Mednarodna komisija za varstvo Alp –, qui arriva en 1992, suivit le mouvement.

Internationalité = plurilinguisme ?

Les langues de la CIPRA

La parution en quatre langues de ce numéro anniversaire du CIPRA-Info n'aurait pas été possible sans les évolutions intervenues à la CIPRA dans les années 90. Pendant presque 40 ans, seuls le français et l'allemand étaient les langues officielles de la CIPRA.

La détermination des langues officielles de la CIPRA a donné lieu à de nombreuses discussions. Lors de sa fondation en 1952, on définit le français et l'allemand comme «langues officielles». Cette limitation à deux langues – bien que la CIPRA comptât aussi des représentants italiens et slovènes – fut déjà déplorée par quelques membres au moment de la fondation. Mais comme la majeure partie des représentants italiens et slovènes comprenait l'allemand ou le français, on ne jugea pas absolument nécessaire de prendre en compte d'autres langues. On craignait en outre que l'introduction d'autres «langues officielles» n'entraîne une bureaucratisation excessive de l'appareil administratif ainsi que des coûts supplémentaires. Ce furent en tout cas les arguments avancés

lors d'une nouvelle discussion à ce sujet menée en 1974.

Après que le siège social eut été déplacé en Autriche sous la présidence de Fossel (1976-1983), l'espace germanophone prit beaucoup plus d'importance. Par la suite, il semble qu'il n'ait plus été question pendant longtemps de reconnaître d'autres langues officielles, bien que des représentants italiens et slovènes eussent toujours travaillé à la CIPRA – mais pas en continu –. Une ouverture ne se produisit qu'à la fin des années 80, sous la présidence de Mario F. Broggi. Les contacts avec les espaces italien et slovène furent intensifiés. La création d'un secrétariat employant des professionnels offrait aussi la garantie de pouvoir entretenir ces contacts. L'italien, en 1990, et le slovène, en 1992, reçurent ainsi le statut de langues officielles de la CIPRA. Après l'élargissement du secrétariat en 1995, les postes principaux furent également attribués à des personnes de différentes langues maternelles. En outre, le recours à des stagiaires provenant des différents pays alpins renforce encore le plurilinguisme et l'internationalité de la CIPRA.

© F. Lense



Les langues et les cultures alpines dans un même bateau lors de la conférence annuelle de Bad Aussee (A) en 1963.

Du centralisme au fédéralisme

La naissance des «comités nationaux»

Tant que la CIPRA se limitait à organiser une conférence une fois par année, elle n'avait pas besoin de structures fédéralistes. Toutes les activités se faisaient à l'initiative du président, qui pouvait aussi s'appuyer sur la collaboration – également bénévole – d'un secrétaire.

Ce système basé sur le bénévolat était cependant fragile. Son fonctionnement dépendait presque entièrement de l'esprit d'initiative et de la disponibilité du président. Si ce dernier ne pouvait ou ne voulait investir que peu de temps pour la CIPRA, les activités de celle-ci se ralentissaient. On s'est par conséquent demandé à diverses reprises s'il fallait redynamiser cette organisation ou la laisser mourir.

Au cours de l'une de ces crises, sans doute la plus grave, la CIPRA décida en 1974 de partir sur de nouvelles bases : il fallait établir une représentation de la CIPRA dans chaque pays. La CIPRA devait se doter de structures fédéralistes.

L'Autriche fut le premier pays à fonder un «comité national», le 4 avril 1975. Cette même année, il fut beaucoup question des problèmes de transports dans l'espace alpin. Le projet d'autoroute «Alemagna» depuis l'Italie en direction de la frontière autrichienne était déjà perçu comme une menace. L'opposition à cette autoroute devait devenir le cheval de bataille de CIPRA-Autriche, qui finit par obtenir gain de cause. La première représentation nationale de la CIPRA devint ensuite un groupe de travail de l'Umweltdachverband autrichien. En font encore partie aujourd'hui neuf ONG et les neuf Bundesländer autrichiens.

Des «comités nationaux» se constituèrent aussi dans les autres pays alpins entre 1975 et 1992. En plus de

CIPRA-Autriche, seule CIPRA-Slovénie englobe encore des instances gouvernementales. Les autres comités sont des organisations 100% non gouvernementales, tout comme CIPRA-International.

La plupart des représentations de la CIPRA ont connu une évolution similaire. Elles fonctionnaient d'abord comme CIPRA-International sur la base du bénévolat. Elles étaient souvent établies dans les locaux d'une autre organisation, comme CIPRA-Suisse auprès de Pro Natura (autrefois Ligue Suisse pour la protection de la nature), CIPRA-Autriche auprès de l'Umweltdachverband, CIPRA-Liechtenstein auprès de la Liechtensteinische Gesellschaft für Umweltschutz etc. Pour un grand nombre de représentations de la CIPRA, c'est l'engagement de directeurs et directrices qui a imposé la nécessité de se donner une personnalité juridique avec des statuts et un bureau.

L'importance des activités différait beaucoup selon les pays. CIPRA-Autriche a travaillé dès le début sur différents thèmes avec des groupes de travail, ce qui a permis d'assurer une grande continuité dans ses activités. CIPRA-Allemagne a joué un rôle majeur dans l'élaboration de la Convention alpine. On peut observer une professionnalisation de toutes les représentations de la CIPRA au cours des années 90. On trouve aujourd'hui dans chaque pays alpin un secrétariat efficace employant du personnel à temps complet ou partiel. Aujourd'hui, la CIPRA présente ainsi une structure fédéraliste qui fonctionne très bien et qui a le soutien de la base dans tous les pays alpins.



© J. Biedermann

Les délégués des différentes représentations nationales de la CIPRA lors de la conférence annuelle de Chambéry (F) en 2001.

Les 100 piliers de la CIPRA

Les organisations membres

REPRÉSENTATIONS NATIONALES

CIPRA-Autriche Fondé en 1975

Arbeitsgemeinschaft der Berg- und Naturwachten Österreichs, Naturfreunde Österreich, Naturschutzbund Österreich, Österreichischer Alpenschutzverband, Oesterreichischer Alpenverein (OeAV), Österreichischer Forstverein, Österreichischer Touristenklub, Verband Österreichischer Höhlenforscher, Zentralstelle Österreichischer Landesjagdverbände

CIPRA-Allemagne Fondé en 1975

Bergwacht im Bayerischen Roten Kreuz, Deutscher Alpenverein e.V., Landesbund für Vogelschutz in Bayern e.V., Landesjagdverband Bayern e.V., Schutzgemeinschaft Deutscher Wald, Touristenverein «Die Naturfreunde» e.V., Verband Deutscher Berg- und Skiführer, Verein zum Schutz der Bergwelt e.V., Jugendorganisation Bund Naturschutz

CIPRA-Suisse Fondé en 1978

Amis de la nature, Pro Natura, Initiative des Alpes, Mountain Wilderness, Club Alpin Suisse, Patrimoine suisse, Association suisse pour la protection des oiseaux, Association Transports et Environnement, Rheinaubund, WWF, Fondation Greina, Grimselverein, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

CIPRA-France Fondé en 1981

Parc National des Ecrins, Parc National du Mercantour, Parc National de la Vanoise, Parc Naturel régional de Chartreuse, Club Alpin Français, Les Amis de la Nature, Fédération Française de Randonnée Pédestre, Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports, Association Nationale pour la Protection des eaux et des Rivières, Mountain Wilderness France, Comité des Sites Naturels, Agir pour la Sauvegarde des territoires et des espèces remarquables ou sensibles, Le Groupe interdisciplinaire de Réflexion pour l'aménagement du territoire maralpin, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

CIPRA-Slovénie Fondé en 1985

Planinska zveza Slovenije, Društvo arhitektov Slovenije, Geografsko društvo Slovenije, Prirodoslovno društvo Slovenije, Institut za gozdno in lesno gospodarstvo Slovenije, Občina Tolmin, Ministrstvu za kmetijstvo gozdarstvo in prehrano in za okolje in prostor

CIPRA-Liechtenstein Fondé en 1991

Liechtensteinische Gesellschaft für Umweltschutz (LGU), Botanisch-Zoologische Gesellschaft Liechtenstein-Sargans-Werdenberg e.V., Fischereiverein Liechtenstein, Liechtensteiner Alpenverein, Liechtensteiner Forstverein, Liechtensteiner Jägerschaft, Liechtensteiner Ornithologischer Landesverband, Verkehrs-Club Liechtenstein, Liechtensteiner Tierschutzverein, Solargenossenschaft

CIPRA-Italie Fondé en 1992

Canoa Club Trento, Club Alpino Italiano, Dachverband für Natur- und Umweltschutz Südtirol, Ecoistituto del Friuli Venezia Giulia, Gruppo Amici della Natura, Gruppo Ricerche Cultura Montana, Istituto Nazionale di Urbanistica (INU), Italia Nostra, Lega Italiana Protezione Uccelli, Legambiente, Mountain Wilderness, Pro Natura Torino, S.O.S Dolomites, Valle d'Aosta Ambiente, WWF Italia, Parco delle Dolomiti Bellunesi, Parco delle Orobie Valtellinesi, Parco Nazionale dello Stelvio, Parco delle Alpi Marittime, Parco Nazionale della Val Grande, Laboratorio di Antropologia Culturale delle Alpi Marittime (LASA), Federazione Italiana dei Parchi e delle Riserve Naturali (Federparchi)

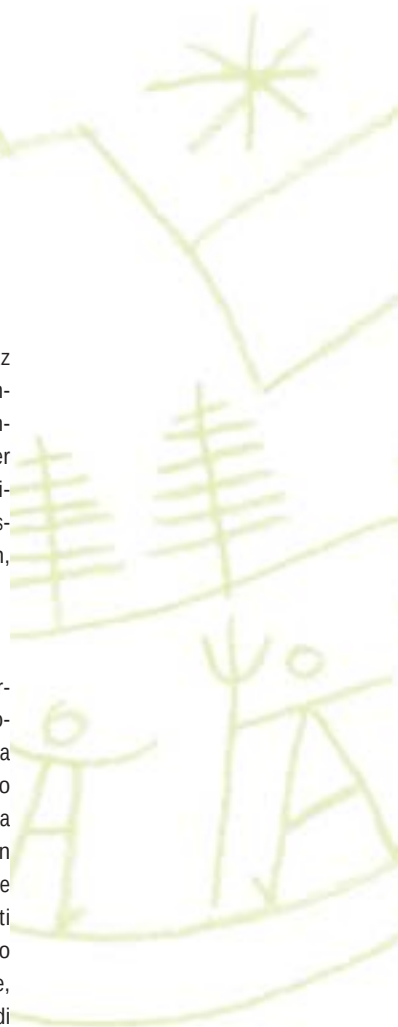
REPRÉSENTATION RÉGIONALE

CIPRA-Tyrol du Sud Fondé en 1982

Alpenverein Südtirol (AVS), Arbeitsgemeinschaft für Natur- und Umweltschutz (ARGENUP), Arbeitsgemeinschaft für Vogelkunde und Vogelschutz Südtirol (AVK), Arbeitskreis Südtiroler Mittelschullehrer (ASM), ARCHE B – Verein für umwelt- und menschengerechtes Bauen, Bund Alternativer Anbauer, Landesverband für Heimatpflege, Lia per Natura y Usanzas, Naturfreunde Meran, Südtiroler Schützenbund, Südtiroler Tierschutzring, Umweltschutzgruppe Vinschgau, Verband Südtiroler Berg- und Skiführer

MEMBRE ASSOCIÉ

Nederlandse Milieu Groep Alpen (NMGA)



La CIPRA aujourd'hui : une plate-forme d'information moderne

Après la création d'un modèle fédéraliste dans les années 70, la CIPRA est devenue encore plus performante en 1990 avec la mise en place d'un secrétariat. Les représentations nationales de la CIPRA créent aussi des secrétariats et engagent du personnel. Cela permet à la CIPRA, en plus de mettre à la disposition du public un grand nombre d'informations panalpines en plusieurs langues, de réaliser aussi des projets à plus grande échelle. Au début, certains craignirent que ces nouvelles activités ne détournent la CIPRA de sa tâche principale, le travail d'information. Aujourd'hui, les projets lancés sont reconnus comme l'une des tâches importantes de la CIPRA.

Le **site Internet de la CIPRA** (www.cipra.org) fournit des informations dans les quatre principales

langues des Alpes. Dès 2002, pour fêter son 50e anniversaire, la CIPRA proposera sur le site **www.alp-media.net** des informations encore plus complètes et plus régulières sur des thèmes relatifs aux Alpes, et ceci en cinq langues. Le **CIPRA-Info**, lancé en 1984, existe en quatre langues depuis les années 90. Le **Rapport sur l'état des Alpes** (tome 1, 1998 et tome 2, 2001) réunit sur plus de 900 pages, en quatre langues, les contributions d'auteurs reconnus sur des questions écologiques, économiques et culturelles d'une grande actualité. D'autres **publications de la CIPRA** traitent de nombreux thèmes actuels comme les «Grandes manifestations de sports d'hiver dans les Alpes», «Les dernières rivières naturelles des Alpes», «L'avenir énergétique des Alpes» ...

L'**Académie d'été «Les Alpes à la une»** a lieu chaque année au Liechtenstein depuis 1996. En plus d'un enseignement de base dispensé sur trois semaines et abordant les thèmes principaux relatifs aux Alpes. En 1995, la CIPRA a lancé le **réseau de communes «Alliance dans les Alpes»**. Aujourd'hui, plus de 100 communes de tout l'espace alpin travaillent à la mise en œuvre de la Convention alpine et échantillant leurs expériences.

- 1995 **Prix de l'environnement en or** de la Communauté de travail des pays alpins ARGE ALP
- 1998 **Etoile d'or** de l'«European Federation of the Associations of Tourism Journalists» FEDAJT
- 1998 **Prix de l'environnement de l'Union touristique internationale** (Touristik Union International) TUI
- 2001 **Grand Prix Binding pour la protection de la nature et de l'environnement** de la Fondation Binding, Schaan/FL



CIPRA-Info est publié avec l'aide financière de la Aage V. Jensen Charity Foundation, Vaduz (FL).

IMPRESSUM

Bulletin d'information de la CIPRA
Publication trimestrielle

Impressum Bulletin d'information de la CIPRA – Publication trimestrielle – Rédaction (réd.): Andreas Götz, Gertraud Sanin, Elke Haubner – CIPRA-International – Concept et recherche: Gertraud Sanin – Traductions: Fabienne Juillard, Carlo Gubetti, Nataša Leskovic-Uršič – Reproduction avec mention de la source – Imprimé sur papier recyclé – Versions française, italienne, allemande et slovène – Tirage: 18'000 ex. – Graphisme et mise en page: Atelier Silvia Ruppen, Vaduz – Impression: Gutenberg AG, Schaan/FL

CIPRA-International, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan
Tel. 00423 237 40 30, Fax. 00423 237 40 31, cipra@cipra.org, www.cipra.org

Représentations nationales

CIPRA-Autriche, c/o Umweltdachverband, Alserstrasse 21/1/5, A-1080 Vienne
Tél.: 0043 1 40 113 36, Fax: 0043 1 40 113 50, cipra@umweltdachverband.at
www.umweltdachverband.at/cipra

CIPRA-Suisse, c/o Mountain Wilderness, Bp 1622, CH-8040 Zurich
Tél.: 0041 1 461 39 00, Fax: 0041 1 461 39 49, mountainwilderness@swissonline.ch

CIPRA-Allemagne, Heinrichgasse 8, D-87435 Kempten/Allgäu

Tel.: 0049 831 52 09 501, Fax: 0049 831 18 024, info@cipra.de, www.cipra.de

CIPRA-France, 5, Place Bir hakeim, F-38000 Grenoble, Tél.: 0033 476 01 89 08,
Fax: 0033 476 01 89 07, cipra.france@wanadoo.fr

CIPRA-Liechtenstein, c/o LGU, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan
Tél.: 00423 232 52 62, Fax: 00423 237 40 31, lgu@lgu.li, www.lgu.li

CIPRA-Italie, c/o Pro Natura Torino, via Pastrengo 20, I-10128 Turin
Tél.: 0039 011 54 86 26, Fax: 0039 011 534 120, cipra@arpnet.it

CIPRA-Slovénie, Večna pot 2, SI-1000 Ljubljana, Tel.: 00386 1 200 78 00 (int. 209), cipra@gozdis.si

Représentation régionale

CIPRA-Tyrol du Sud, c/o Dachv. f. Natur- u. Umweltschutz, Kornpl. 10, I-39100 Bolzano
Tél.: 0039 0471 97 37 00, Fax: 0039 0471 97 67 55, info@umwelt.bz.it; www.umwelt.bz.it

Membre associé

Nederlandse Milieu Groep Alpen (NMGA), Keucheniushof 15, 5631 NG Eindhoven
Tél.: 0031 40 281 47 84, nmga@bergsport.com, www.nmga.bergsport.com

Weggegar: Weggegar: A deming: Dél de réexpédition expiré Traslocato: Termine di rimpedimento scaduto	Zutreffendes durchkreuzen – Marquer ce qui convient Per una croce in seconda mano	Un- richtig Incorrect Incorretto Scon- osciuto insufficiente scuito	Neut- ral Neutral Non riel. Non refratto	Annahme Accept Accettato Refusé Respiro	Gestorben Dead Deceduto Deceduto
---	--	--	---	---	---